



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 13/2007

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit pour la réalisation de travaux prioritaires
liés à la sécurisation de l'Eau-Froide

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis doit permettre de réaliser une première tranche de travaux destinés à sécuriser le cours de l'Eau-Froide dans le cadre de ce que les spécialistes du Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA) appellent une « mini-ECF ». Nous expliquerons ce terme plus loin.

2. Rappel historique

Si l'on en croit les archives communales, la commune de Villeneuve subit depuis le XVII^e siècle au moins les caprices de l'Eau-Froide et de la Tinière, les deux principaux cours d'eau qui traversent son territoire.

Le 22 août 2005, des intempéries d'une rare intensité s'abattaient sur notre commune, provoquant une crue subite de l'Eau-Froide. La zone industrielle D, le Centre des Paquays et plusieurs villas situées à l'ouest de la ligne CFF du Simplon ont ainsi été gravement inondées.

En été 2006, ce phénomène se reproduit le 6 et 7 juillet ainsi que les 4 et 5 août, provoquant des dégâts analogues dans les mêmes secteurs que l'année précédente.

La loi des séries n'allait pas s'interrompre de sitôt, puisque la zone industrielle D se retrouvait une nouvelle fois sous les eaux le 8 août 2007, à l'instar des communes de Roche et d'Yvorne, l'Eau-Froide noyant une nouvelle fois les commerces situés à proximité du carrefour de la Confrérie.

Outre le fait qu'elle suscite à juste titre l'exaspération des riverains, cette situation est particulièrement dommageable sur les plans économique et touristique. Son caractère récurrent et la nature des dégâts qu'elle entraîne ont rapidement incité les Municipalités de Villeneuve, Roche et Rennaz à demander la constitution d'une entreprise de correction fluviale pour l'Eau-Froide. Cette dernière a été validée par le chef du Département cantonal de la sécurité et de l'environnement (DSE) le 17 janvier 2006.